

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2019

Présents: M.WEISS Maurice - Mme SOUBEYRAND Laura - M.VILLEMAGNE Michel - Mme MOREL Brigitte - Mme VINDRIEUX Cécile - M.MARCAILLOU Patrick - Mme VAREILLE Nadège - M.GAUTHIER-LAFAYE Jean - Mme ARSAC Brigitte - M.GAUTHIER Christophe - M.CHANTRE Éric - Mme PONTON Carine - Mme BERTRAND Céline - M.LESCAILLE Bernard - Mme SINZ Marie Jeanne – M.JOUVE Henry.

Absents : M.BOUIX Laurent – Mme CROZE Blandine (donne pouvoir à Mme BERTRAND Céline) - M.CHANTRE Thierry - Mme DUFAUD Caroline - Mme TEYSSIER Marie Pierre - M.DESBOS Jérôme.

Secrétaire de séance : Mme SOUBEYRAND Laura.

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 janvier 2019.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 janvier 2019 est adopté.

2) Liste des MAPA 2018 – Rapport de M.VILLEMAGNE.

Il est rappelé au Conseil Municipal, que l'article 133 du Code des Marchés Publics prévoit la publication annuelle de la liste des marchés et de leurs attributaires.

De 20 000 à 89 999,99 € H.T.	Aménagement de l'aire de jeux du tennis	Unique	TOTEM / KOMPAN	84170	07/05/2018
	Acquisition d'un vidéoprojecteur pour la salle des arts	Unique	CARREFOUR DU SON	42650	18/07/2018
	Réfection de la cour de l'école maternelle	Unique	EIFPAGE ROUTE CENTRE EST	07160	28/07/2018
	Travaux de l'école maternelle	Lot 1 toitures	SANIEL GERARD	07160	30/07/2018
	Travaux de l'école maternelle	Lot 2 menuiseries	SAS BP MENUISERIES	07270	30/07/2018
De 90 000,00 à 4 999 999,99 € H.T.	Reconduction d'une année du marché de voirie	Unique	EIFPAGE ROUTE CENTRE EST	07160	27/02/2018
	Requalification du centre bourg	Lot 1 terrassement voirie béton de sols	SOLS VALLEE DU RHONE	26250	14/09/2018
	Requalification du centre bourg	Lot 2 réseaux humides	CHRISTIAN FAURIE	07320	14/09/2018
	Requalification du centre bourg	Lot 3 espaces verts mobiliers	LES JARDINS DE PROVENCE	07250	14/09/2018
	Requalification du centre bourg	Lot 4 réseaux secs	ETABLISSEMENTS SBTP	01008	14/09/2018
Plus de 5 000 000 € H.T.					
	Marchés de Fournitures	Objet	Lot	Nom attributaire	CP
De 20 000 à 89 999,99 € H.T.	Fourniture de bois déchiqueté	Unique	ERE 43	43200	18/07/2018
De 90 000,00 à 199 999,99 € H.T.					
Plus de 200 000 € H.T.	Acquisition de véhicules au service technique	Lot 1 véhicule utilitaire fourgon L2 H2	SAS MINODIER AUTOMOBILES	26000	14/09/2018
	Acquisition de véhicules au service technique	Lot 2 véhicule utilitaire benne	SA FAURE ET FILS	42110	14/09/2018
	Acquisition de véhicules au service technique	Lot 4 engin de chantier pelleteuse tractopelle	ALLIANCE COMPACTS	69230	14/09/2018
	Acquisition de véhicules au service technique	Lot 5 tracteur et remorque TP	VERNOUX MOTOCULTURE	07240	14/09/2018
	Acquisition de véhicules au service technique	Lot 6 saleuse portée	ETABLISSEMENTS ESCOMEL	43200	14/09/2018
	Marchés de Services	Objet	Lot	Nom attributaire	CP
De 20 000 à 89 999,99 € H.T.	Ligne de Trésorerie	Unique	LA BANQUE POSTALE	75275	12/02/2018
	Mission d'assistance bureau de contrôle de type diagnostic accessibilité pour le centre bourg	Lot 1	ACCESMETRIE	13640	19/03/2018
	Mission CSPA catégorie 2 pour le centre bourg	Lot 2	QUALICONSULT	26500	19/03/2018
	Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre centre bourg	Unique	BIGBANG	69007	06/11/2018
De 90 000,00 à 199 999,99 € H.T.	Avenant n°1 au marché de service de déneigement	1	M.CHEYNEL Patrice	07320	15/01/2018
	Avenant n°1 au marché de service de déneigement	7	M.CLARET Benoît	07320	15/01/2018
	Emprunt pour l'acquisition de véhicules	Unique	CREDIT MUTUEL	69266	14/09/2018
Plus de 200 000 € H.T.	Emprunt pour les investissements 2018 et centre bourg	Unique	CREDIT MUTUEL	69266	14/09/2018

3) Modification du tableau des emplois – Rapport de M.WEISS.

Le Maire expose la situation de pénurie de médecins considérablement aggravée par le départ fin février 2019 de l'un d'entre eux, départ qui va engendrer une carence de la permanence des soins et tout particulièrement générer une absence de garde sur certaines périodes.

Afin de favoriser l'installation de nouveaux médecins il lui semble nécessaire sur une période limitée de mettre en place au centre de santé de Saint-Agrève un secrétariat qui sera à disposition de tous les professionnels y exerçant moyennant une participation financière qui fera l'objet de conventions particulières établies avec chacun de ceux qui souhaiteraient l'utiliser.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 – 1°,

Sur le rapport du Maire,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour assurer le secrétariat auprès de l'ensemble des professionnels de la maison de santé qui en feront la demande.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

DECIDE

Le recrutement de deux agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une période de dix mois allant du 1er mars 2019 au 31 décembre 2019 inclus.

Ces agents assureront les fonctions de secrétaires médicales à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 heures 30 chacun.

Sur nécessité de service, les agents pourront être amenés à effectuer des heures complémentaires.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 407 du grade d'adjoint administratif,

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Maire,

*CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,

*INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

*SOLLICITE l'accord du Conseil Municipal pour procéder aux recrutements et à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

Pour: 17

Contre: 0

Abstention: 0

M.JOUVE précise que la mise à disposition d'un secrétariat est un avantage non négligeable. Il ajoute que le statut de salarié est à étudier notamment dans le cadre de centre de santé qui présente l'avantage d'apporter des financement de l'ARS.

M.LESCAILLE attire l'attention des élus quand aux cabinets de recrutements qui sont souvent chers et dont le résultat est rarement à la hauteur.

4) Compte administratif 2018 du budget communal – Rapport de M.VILLEMAGNE.

Le compte administratif 2018 du budget de la commune est présenté aux membres du Conseil Municipal.

Fonctionnement

Dépenses	1 943 984,57 €
Recettes	2 328 912,67 €
Résultat de clôture	624 733,60 €

Investissement

Dépenses	1 085 922,56 €
Recettes	2 119 899,22 €
Excédent de clôture	823 165,48 €

Restes à réaliser en dépenses :	2 263 088,01 €
Restes à réaliser en recettes :	1 007 056,27 €

Le Maire étant sorti de la salle et ne prenant pas part au vote, M.VILLEMAGNE met au vote le Compte Administratif :

Pour: 16

Contre: 0

Abstention: 0

5) Approbation du compte de gestion 2018 - Rapport de M.VILLEMAGNE.

Il est rappelé aux élus que le compte de gestion transmis par la comptable est en concordance avec le compte administratif établi par la commune et il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de l'approuver.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante approuve le compte de gestion 2018 concernant le budget de la commune.

Pour: 17

Contre: 0

Abstention: 0

6) Affectation des résultats – Rapport de M.VILLEMAGNE.

L'affectation de résultats du budget communal est présentée aux élus.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	- €	239 805,50 €	210 811,18 €		210 811,18 €	239 805,50 €
Opérations de l'exercice	1 943 984,57 €	2 328 912,67 €	1 085 922,56 €	2 119 899,22 €	3 029 907,13 €	4 448 811,89 €
Totaux	1 943 984,57 €	2 568 718,17 €	1 296 733,74 €	2 119 899,22 €	3 240 718,31 €	4 688 617,39 €
Résultat de clôture	- €	624 733,60 €	- €	823 165,48 €	- €	1 447 899,08 €

Besoin de financement de la section d'invest	- € (1)
Excédent de financement de la section d'invest	823 165,48 € (2)
Restes à réaliser	2 263 088,01 € 1 007 056,27 € (3) et (4)
Besoin de financement au titre des R.A.R. Budget Général	1 256 031,74 € (5)=(3)-(4)
Excédent de financement au titre des R.A.R.	- € (6)=(4)-(3)
Besoin de financement au titre des op diverses	- € (7) rep/prov, cautions à reverser, etc...
Excédent de financement au titre des op diverses	- € (8) cautions personnelles, provisions nouvelles, etc...
Besoin de financement global au titre du seul Budget général	432 866,26 € =(1)-(2)+(5)-(6)+(7)-(8)
Excédent de financement global	- € =(2)-(1)+(6)-(5)+(8)-(7)
2° : Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :	432 866,26 € au compte 1068 (section d'investissement)
et décide de reprendre la somme de	191 867,34 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
	- € au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

Pour: 17

Contre: 0

Abstention: 0

7) Demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau et de la Région Auvergne Rhône Alpes pour le financement des plans de Gestion des zones humides du Pontet et de Bois Lacour (Action B1.1.4-A du 2^{ème} contrat de rivière Eyrieux Embroye Turzon) – Rapport de M.GAUTHIER.

Le Maire rappelle aux membres présents qu'un cahier des charges a été actualisé par le Syndicat Eyrieux Clair concernant l'élaboration des plans de gestion des zones humides du Pontet et de Bois Lacour. Cette action est prévue au 2^{ème} contrat de rivière et s'inscrit dans une volonté de la commune de préservation des zones humides de son territoire qui pourraient être menacées ou dégradées.

Il rappelle que la zone humide du Pontet comporte une zone de remblais importante qui peut porter atteinte au bon fonctionnement de la zone humide et qu'il convient de réaliser un plan de gestion et déterminer les travaux à entreprendre afin de la restaurer et de la préserver.

Le montant prévisionnel pour la réalisation de ces études s'élève à 30 000 €TTC.

Le Maire explique qu'il est nécessaire de solliciter des subventions afin de financer cette action, outre la part d'autofinancement restant à la charge de la commune à hauteur de 20%.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

* **AUTORISE** le Maire à déposer le dossier de demande d'aide et solliciter les subventions afférentes auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du 2^{ème} contrat de rivière Eyrieux Embroye Turzon au taux maximum applicable en la matière.

* **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes les démarches correspondantes et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour: 16

Contre: 1

Abstention: 0

8) Demande d'un fonds de concours à la CCVE pour la réhabilitation de la sonorisation des rues – Rapport de M.VILLEMAGNE.

Le Conseil Municipal est informé qu'une demande de fonds de concours peut être déposée auprès de la Communauté de Communes Val'Eyrieux pour la mise en place de la sonorisation des rues.

Cette sonorisation pourra également être utilisée dans le cadre des manifestations d'intérêt communautaire.

Le Maire précise que le plan de financement de cette opération pourrait s'établir comme suit :

DEPENSES		RECETTES
Travaux de sonorisation	8 128,00 € CCVE (20%)	1 825,60 €
Location de nacelle	1 000,00 € Autofinancement	7 302,40 €
TOTAL HT	9 128,00 € TOTAL	9 128,00 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré:

- * APPROUVE l'installation de la sonorisation des rues.
- * ADOPTE le plan de financement présenté.
- * SOLLICITE le fonds de concours auprès de la CCVE.
- * AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Pour: 17 Contre: 0 Abstention: 0

9) Adhésion de la commune à la compétence « facultative » Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagés – Rapport de M.GAUTHIER.

Le Maire expose l'intérêt qu'il y aurait à ce que la commune adhère à cette compétence, ce qui lui permettrait de bénéficier, de la part du SDE 07, notamment des services suivants :

- appui technique à la gestion des installations et en particulier pour la réalisation d'études énergétiques sur le patrimoine,
- assistance et conseils pour la gestion des consommations,
- assistance pour les projets d'investissement en matière énergétique, (photovoltaïque, chaufferies-bois...),
- gestion des certificats d'économie d'énergie...

S'agissant du financement de cette compétence facultative pour les collectivités qui décideront d'y souscrire, une contribution de 0,40 euros par habitant a été retenue, celle-ci pouvant être actualisée chaque année par le comité syndical du SDE 07 au moment du vote de son budget primitif.

Il indique également que ce transfert vaudrait pour une durée minimale de 6 ans avant de pouvoir reprendre la compétence transférée.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré:

- * DECIDE l'adhésion à compter de l'exercice 2019, de la commune à la compétence facultative « MDE-ENR » instaurée par le SDE 07 afin de pouvoir bénéficier de ses services, en matière énergétique, dans ces domaines.
- * AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Pour: 17 Contre: 0 Abstention: 0

10) Demande de subvention au Département dans le cadre du PASS TERRITOIRE – Rapport de M.WEISS.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'école maternelle nécessite de gros travaux d'isolation.

Bien que la toiture ait été refaite, une isolation thermique par l'extérieur avec pose d'une VMC du bâtiment sont nécessaires avant de pouvoir procéder à la réfection des peintures et agencements

intérieurs.

Ces travaux seront présentés lors du budget primitif 2019.

M.WEISS indique que cette dépense est susceptible d'être financée par le Département au titre du PASS TERRITOIRE (le financement est de 20% sur une dépense subventionnable de 50 000 euros).

Le tableau de financement pourrait s'établir comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Isolation thermique extérieure	87 868,00 € DETR (40%)		43 147,00 €
Installation VMC	20 000,00 € Département		10 000,00 €
	Autofinancement		54 721,00 €
TOTAL HT	107 868,00 € TOTAL		107 868,00 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré:

*APPROUVE la réalisation de travaux d'isolation thermique de l'école maternelle

*SOLLICITE l'aide du Département au titre du PASS TERRITOIRE

*AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire

Pour: 17

Contre: 0

Abstention: 0

11) Approbation des dénominations de voies et de la numérotation métrique des immeubles – Rapport de M.MARCAILLOU.
--

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la société GEOA ainsi qu'un groupe de travail ont élaboré le dossier d'adressage de la commune.

Il convient de choisir, par délibération, le nom à donner aux chemins, aux rues et aux places publiques.

Cette dénomination est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

La numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles»

Il convient pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes), pour les agents de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, pour la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination des rues de la commune et de numérotation des bâtiments telle qu'elle a été proposée par le groupe de travail est présentée aux membres du Conseil.

Ces derniers sont invités à se prononcer sur la délibération globale des voies, sur le système de numérotation métrique des immeubles.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré:

*VALIDE le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune

*ADOpte les dénominations pour les voies communales et rurales comme indiquées dans le

tableau annexé à la présente délibération

*APPROUVE le système de numérotation métrique retenu pour chaque point d'adressage

*AUTORISE le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Pour: 16

Contre: 0

Abstention: 1

Chemin des Gourades
Chemin de Berty
Chemin du Fay
Chemin de Veron
Chemin du Ventor
Chemin de Montrond Nord
Chemin de Montrond Sud
Chemin des Sables
Chemin des Digons
Chemin de Piche
Chemin du Mazel
Chemin du Bois d'Astier
Chemin du Champ de Moze
Route de Tence
Chemin du Serre
Route du Chambon
Chemin de Mirande
Chemin d'Eyrieux
Chemin du Serre de Mirande
Chemin de Chante Coucou
Chemin de la Chaux
Chemin du Pont
Chemin de l'Ecole
Chemin des Planchettes Nord
Chemin de la Touche
Chemin de Vialette
Chemin de Bouffe Vent
Chemin de la Scie
Chemin de Maricou
Chemin de Chomette
Chemin du Serre de Chomette
Rue des Narcisses
Chemin du Serre de la Cour
Chemin des Faisans
Chemin du Moulin de la Cour
Chemin du Bois Lacour
Chemin de Sarneas
Chemin de la Colonie

Chemin de Batelière
Lotissement Lichessol
Chemin des Orties
Route de St Jean-Roure
Chemin d'Arnaudès
Chemin de Couleyrou
Chemin de Ribasse
Impasse de l'Hôtel
Impasse du Bassin
Place de l'Eglise
Place de la Gare
Place de la Maison de Santé
Place de la République
Place de Verdun
Place des Cévennes
Place des Sports
Place des Troènes
Place du Temple
Place des Sycomores
Place des Moineaux
Place Chantoisel
Route de l'Eyrieux
Place Félicie d'Asseyne
Chemin de la Molle
Route du Douzet
Chemin du Cros
Chemin du Grand Cros
Route du Doux
Chemin des Alouettes
Chemin des Auches
Chemin de la Chapelle
Route du Sara
Chemin des Cigognes
Rue de l'Hôpital
Rue de la Cabanette
Rue des Cygnes
Chemin des Colombes

Chemin de l'Etang
Chemin de Chomette Nord
Chemin des Acacias
Chemin des Chabannes
Chemin du Grisard
Chemin de Crotte
Chemin du Fronzal
Chemin de Freycenet
Chemin du Verger
Chemin des Eygas
Chemin des Sagnols
Chemin des Salins
Chemin de Clavière
Route de St Jeure d'Andaure
Route de Rochepaule
Chemin de Freydaparet
Chemin de l'Hermet
Chemin de la Blache
Chemin de la Combelle
Chemin de la Grangeasse
Chemin de la Pereyre
Chemin de Marcet
Chemin de Riondet
Chemin du Cros du Pouzat
Chemin du Faure
Chemin de la Faye
Chemin des Effangeas
Route du Vent
Chemin des Pavêtres
Chemin de la Fontaine
Chemin de la Rèche
Chemin des Pichons
Chemin des Dragonnes
Chemin du Pic-Vert
Chemin de Laulagner
Chemin de la Roche
Chemin du Berchon
Chemin du Blachas
Chemin de Chavagnac
Chemin des Côtes de Chavagnac
Chemin du Rioutor
Chemin du Roubertet
Chemin de la Barraque
Chemin de Forveuil
Chemin de Mayac
Chemin de Montgros
Chemin du Poncet
Rue des Croix de Ribes
Chemin de Ribes Nord
Chemin de Ribes Sud
Chemin de Riou la Selle
Impasse des Résidences
Chemin du Mont

Rue du Petit Ruisseau
Rue des Cyprès
Rue des Eglantiers
Rue de la Combe
Chemin Demeure Sénéclauze
Rue de la Traverse
Rue de la Croix de Granette
Chemin de Pontardieu
Rue de Sénéclauze
Rue des Laitiers
Impasse des Jardins
Rue des Près de Coussac
Rue des Hirondelles
Rue de la Prairie
Rue des Bernaches
Rue des Fauvettes
Rue des Bouleaux
Rue des Frênes
Rue des Thuyas
Rue des Playes
Rue du Chevalier
Rue des Arts
Rue de l'Industrie
Rue de l'Artisanat
Rue du Docteur Tourasse
Impasse des Pensées
Chemin des Merles
Chemin des Chardons
Chemin de Montgardy
Chemin des Grives
Chemin des Tourterelles
Chemin des Pinsons
Chemin du Serre du Réal
Chemin du Milan
Rue du Stade
Rue des Boulistes
Rue des Aigrettes
Rue du Mézenc
Rue des Martinets
Rue des Oiseaux
Rue des Lauriers
Rue Jacques Dondoux
Rue du Boulodrome
Rue Pavée
Rue du Petit Paris
Rue du Petit Chareyron
Rue de la Ramière
Via Capannori
Rue Jacquillat
Rue Rascles Sud
Rue des Oies
Rue de Rascles

Chemin de Rochessac
Chemin de Salamon
Chemin du Cerisier
Chemin du Col de Brun
Chemin de Trévisse
Chemin du Creux de l'Âne
Chemin des Chalayes
Chemin du Four à Pain
Chemin du Gontat
Chemin de Brisol
Chemin de Gauchier
Rue de l'Eglise
Place St Hubert
Rue des Epicéas
Rue de l'Estra
Rue de l'Aune
Chemin du Chiniac
Rue de la Haute Ville
Rue du Château
Rue du Sabot
Rue St Ursin
Rue du Gerbier
Chemin des Rialettes
Chemin du Champ
Chemin du Monteillet

Rue de la Ferme
Rue de la Garenne
Rue Maisonneuve
Route d'Annonay
Montée des Sports
Rue du Relais
Rue des Tulipes
Rue du Bosquet
Rue des Coquelicots
Rue de la Voûte
Rue Lou Pinatou
Rue des Sapins
Rue des Tennis
Rue des Allées
Rue des Lilas
Rue de la Roseraie
Rue du Serre du Moulin
Rue des Bergeronnettes
Rue du Moulin
Chemin des Geais
Rue des Mésanges
Rue des Jonquilles
Rue des Perdrix
Rue des Eperviers
Rue des Bouvreuils

12) Questions diverses.

Convention de servitude avec ENEDIS

M.WEISS informe le Conseil Municipal que ENEDIS doit entreprendre des travaux afin de permettre le raccordement des toilettes publiques qui seront situées sur la «Place Courtial» Afin de permettre ce raccordement une convention de servitudes doit être signée avec ENEDIS pour le passage du réseau dont le tracé se trouve sur la parcelle communale BO95.

Un plan matérialise la position et la longueur d'implantation des ouvrages sur la parcelle.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré:

*APPROUVE la convention de servitudes avec ENEDIS telle que présentée

*AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour: 17

Contre: 0

Abstention: 0

Convention de mise à disposition de secrétaires médicales aux professionnels de la maison de santé.

Le Maire expose la situation de pénurie de médecins considérablement aggravée par le départ fin février 2019 de l'un d'entre eux, départ qui va engendrer une carence de la permanence des soins et tout particulièrement générer une absence de garde sur certaine période.

M.WEISS ajoute qu'une concertation avec le médecin encore en fonction a été mise en place ainsi que des moyens afin de recruter de nouveaux praticiens.

Afin de favoriser l'installation de nouveaux médecins il lui semble nécessaire sur une période limitée de mettre en place un secrétariat au centre de santé de Saint-Agrève qui sera à disposition de tous les professionnels y exerçant moyennant une participation financière au coût qui fera l'objet de conventions particulières établies avec chacun de ceux qui souhaiterait l'utiliser.

Le Maire propose la mise à disposition de deux secrétaires médicales aux professionnels exerçant au sein de la maison de santé à compter du 1er mars 2019 pour une période de 10 mois.

Il indique que les conditions de mise à disposition feront l'objet d'une première convention particulière à établir avec chaque professionnel sollicitant le service.

Il porte à la connaissance des membres les termes d'une première convention particulières à établir avec le Docteur Gonsolin ayant sollicité l'utilisation du service de secrétariat.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré:

*VALIDE la mise à disposition de secrétaires médicales aux professionnels exerçant au sein de la maison de santé

*APPROUVE les termes de la convention particulière à établir avec le Docteur Gonsolin

*AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération

Pour: 17

Contre: 0

Abstention: 0

Prochaine séance du Conseil Municipal le 4 avril 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00.